



Le Paradis du Toutou

Pension familiale · Bogis-Bossey

+41 78 615 78 58

pension.toutous@gmail.com

La Boiserie · 1279 Bogis-Bossey

pensionchiensgeneve.com

PENSION CANINE FAMILIALE

Contrat de pension



Arrivées et départs sur rendez-vous · **Lundi au vendredi** : 8h30–10h et 16h–18h30 · **Samedi** : 11h–12h et 17h–18h · **Dimanche** : pas d'arrivée ni de départ

1 Le chien

Nom Race

Couleur Né le

N° de puce

☐ Mâle ☐ Femelle ☐ Castré ☐ Stérilisée ☐ En chaleurs

2 Le propriétaire

Nom et prénom

Téléphone Autre téléphone

Adresse complète

E-mail

Vétérinaire habituel

3 Le séjour et le prix

Est confié en pension du au

Prix convenu : **CHF 50.– par jour**

- ☐ Chien ayant tendance à « s'oublier » à l'intérieur **CHF 5.– par jour**
- ☐ Chien ayant besoin de médicaments et/ou d'une nourriture spéciale **selon entente**
- ☐ Chien mâle non castré (cas exceptionnel, voir point 6) **CHF 5.– à 10.– par jour**

Total du séjour

CHF

Acompte de 30 %

à la réservation · payé le

Solde

à l'arrivée du chien · payé le



LE JOUR DE L'ARRIVÉE, PENSEZ À APPORTER

Ce contrat signé, le carnet de vaccination à jour, sa nourriture habituelle, vos coordonnées, une photo du chien et une copie d'une pièce d'identité. Un objet familier peut l'aider à retrouver ses repères.

4 Paiement et annulation

Un acompte de 30 % est versé à la réservation de la période de pension. Le solde est réglé à l'arrivée du chien, pour la totalité de son séjour.

En cas d'annulation, l'acompte est remboursé selon le délai avant la date d'arrivée prévue :

100 %

plus de 30 jours avant

50 %

de 10 à 30 jours avant

0 %

moins de 10 jours avant

5 Santé et vaccins

Vaccins obligatoires, à jour (toux du chenil : vaccin intranasal spécifique) :

DHPPI

Leptospirose

Toux du chenil

Les animaux non vaccinés sont sous la responsabilité de leur propriétaire, de même que les animaux qui seraient contaminés.

6 Comportement

- Tout chien agressif ou mal sociabilisé est restitué immédiatement à son propriétaire, même avant la fin du contrat. Un montant de **CHF 50.-** est alors dû en plus des jours passés en pension.
- Les chiens mâles non castrés ne sont pas acceptés, sauf cas exceptionnel, après journée d'essai et avec supplément.

7 Responsabilités

- Madame Arlette Gentina, « La Boiserie », décline toute responsabilité pour les maladies ou virus survenant pendant et après le séjour, ainsi que pour d'éventuels accidents pouvant survenir pendant le séjour.
- Le propriétaire atteste être titulaire d'une assurance responsabilité civile. Il accepte d'assumer les frais vétérinaires éventuels de son animal ou d'un animal blessé par le sien, ainsi que tout dégât causé dans le parc ou dans la maison (trous, griffures sur les portes, effets personnels détériorés, vitre cassée, etc.) et tout problème causé à l'extérieur de la propriété.
- Il cède tout pouvoir de décision pour une intervention vétérinaire nécessaire à Madame Arlette Gentina.

8 Remarques sur votre chien

☐ Fugueur ☐ Craintif ☐ En chaleurs ☐ Sous médication ☐ Allergies ☐ Maladie ☐ Autre

Précisions

.....

.....

9 Signatures

Le propriétaire de l'animal confié certifie par sa signature avoir pris connaissance du présent contrat, l'accepter et en recevoir une copie.

Fait à

.....

Le

.....

Le propriétaire

Nom et signature, précédés de la mention « lu et approuvé »

Pour la pension

Madame Arlette Gentina